

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers présents à la séance :	19
Nombre de conseillers absents :	7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	7
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	11 décembre 2025
Date d'affichage :	11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h25), ANTHOINE Julien (18h08), BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle à LE COQ Laurent, BENECH Pauline à GUILLAUME Hervé, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

Suite au décès de Madame LE LUYER Martine, conseillère municipale le 16 décembre 2025, le nombre de conseillers en exercice est de 26.

N°2025/110

Finances locales

***Aménagement de l'avenue Pierre Perron et du Pourtour du Collège
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°10***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section

d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2019/30 du 29 mars 2019, décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Avenue Pierre Perron / Pourtour Collège » ;

Vu la délibération n°2020/05 du 7 février 2020, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°1) ;

Vu la délibération n°2020/66 du 20 octobre 2020, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°2) ;

Vu la délibération n°2020/78 du 17 décembre 2020, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°3) ;

Vu la délibération n°2021/29 du 1^{er} avril 2021, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°4) ;

Vu la délibération n°2022/33 du 1^{er} avril 2022, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°5) ;

Vu la délibération n°2022/77 du 15 décembre 2022, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°6) ;

Vu la délibération n°2023/51 du 31 mars 2023, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°7) ;

Vu la délibération n°2024/46 du 12 avril 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°8) ;

Vu la délibération n°2025/41 du 4 avril 2025, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°9) ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de modifier comme suit l'AP/CP (révision n°10) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement n°1/2019
Avenue Pierre Perron et pourtour du collège
Opération 2505

Montant de l'AP ajusté 2019/2028	1 235 894,88 €
CP 2019	14 094,43 €
CP 2020	560 876,19 €
CP 2021	180 432,31 €
CP 2022	0,00 €
CP 2023	305 000,09 €
CP 2024	123 851,82 €
CP 2025 (mandatés)	1 640,04 €
CP 2026	0,00 €
CP 2027	0,00 €
CP 2028	50 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subvention requalification urbaine	TOTAL
Conseil Départemental	38 897,91 €
Etat DETR	258 112,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	297 009,91 €

TOTAL AP/CP	1 235 894,88 €
--------------------	----------------

AUTOFINANCEMENT	938 884,97 €
------------------------	---------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°10), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

